

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 23 novembre 2018

Salle du Conseil municipal à 20 h30

Etaient présents : Mrs LARRAUFIE Christian : Maire, JAMMES Denis : 1^{er} adjoint, CAZARD-CASTAGNE Fabrice : 2^{ème} adjoint, CROUZAT Roger : 3^{ème} adjoint, COUNORD Bernard, GENOT Sébastien et Mmes MOULENE Cécile et TAURAN Florence

Absent : Mr ENGELS Aloysius

Pouvoir : Mme RAUX Agnès à Mme TAURAN Florence

Secrétaire de séance : Mme MOULENE Cécile

A l'unanimité :

- 1) Approuve le rapport définitif 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Cauvaldor**
- 2) Adopte une décision modificative n° 1 au budget communal 2018 pour des ajustements de crédits**
- 3) Vote une subvention de 30 euros au profit de l'OCCE Coopérative de l'école d'Aynac pour un séjour découverte pour un enfant de Bannes.**
- 4) Adopte les tarifs communaux au 01/01/2019 soit :**

Le loyer des **logements communaux** (ancien presbytère et logement école) passe de 360.00 € en 2018 à **370.00 € au 1^{er} janvier 2019** (trois cent soixante-dix euros) pour le logement et le garage.

Les tarifs applicables pour le **budget de l'eau** (réseau public d'eau potable de Bannes) seront les suivants **au 1^{er} janvier 2019 inchangés** :

1.15 euros le m3 jusqu'à 200m3

0.50 euros le m3 au-delà de 200m3

les tarifs des compteurs seront de **70.00** euros le 1^{er} compteur et **35.00** euros le 2^{ème} compteur au sein d'une même habitation.

Le compteur des exploitations agricoles sera facturé pour **35.00** euros s'il vient distinctement en complément d'une maison d'habitation.

Il est précisé qu'en cas de fuite constatée un dégrèvement jusqu'à 300m3 au-delà de la consommation habituelle annuellement relevée pourra être accordé une fois tous les cinq ans.

Il est précisé que les tarifs au **1^{er} janvier 2019** pour la location de la salle des fêtes seront les suivants :

Location de la salle polyvalente :

Pour une occupation de 48 heures :

100.00 € jusqu'à 50 personnes

140.00 € au-delà de 50 personnes jusqu'à 100 personnes

160.00 € au-delà de 100 personnes jusqu'à 200 personnes

Le forfait chauffage sera de **80.00 €**

Au-delà de 48 heures et **par tranche de 24 heures supplémentaires :**

50.00 € jusqu'à 50 personnes

70.00 € au-delà de 50 personnes jusqu'à 100 personnes

80.00 € au-delà de 100 personnes jusqu'à 200 personnes

Le forfait chauffage sera de **40.00 €**

Il est rappelé que la salle ne peut être louée qu'aux seuls habitants de Bannes et après signature d'une convention d'occupation et fourniture d'une attestation d'assurance garantissant les risques incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile.

: Le tarif d'achat d'une **concession simple cinquantenaire** dans le cimetière communal sera de **200.00 €** et **400.00 €** pour une **double cinquantenaire** au 1^{er} janvier 2019. Le tarif d'une **case trentenaire** du columbarium sera de **300 €** au 1^{er} janvier 2019.

- 5) **Prend la décision de principe de ne pas participer financièrement aux dépenses extrascolaires que pourraient solliciter les communes accueillant des enfants de Bannes en centres de loisirs des mercredis et vacances scolaires.**
- 6) **Décide de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural de Vargues au Marocle pour 296 m² et autorise la Maire à effectuer toutes les démarches administratives notamment à traiter par acte administratif.**

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant examinées et votées, la séance est levée à 23 heures.